

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE TROIS BASSINS

ARRONDISSEMENT DE SAINT PAUL

CANTON DE TROIS BASSINS

PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 Avril 2008

L'An Deux Mille Huit, le Quinze Avril, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle de Conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. RAMAKISTIN Roland, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 18 h 00, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

PRESENTS

M. FONTAINE Philippe (1^{er} Adjt) - M. VILLEDIEU Hubert (2^{ème} Adjt) - Mme GRONDIN Christine (3^{ème} Adjoint) - M. AURE Fabien (4^{ème} Adjt) - Mme JARD Micheline (5^{ème} Adjt) - M. VIRAMA ERCAMA Jude (6^{ème} Adjt) - Mlle AURE Kelly (7^{ème} Adjt) - Mme RIVIERE Françoise (8^{ème} Adjt) - M. POUGARY Isidore - Mme FLORESTAN Maryse - M. TURPIN Philippe - Mme LIGDAMIS Marie Mimose - MM. BOURGOGNE Pierre - CLAIN Patrick - Mmes ZITTE Marie Nadine - VIDOT Annie Rose - THENOR Carole - M. SADEYEN Fred Henri - Mlles CLOPIN Vanessa - MORVILLE Vanessa - MM. ZITTE Anthony - HEIDEGER Pierre - Mme RIVIERE Yvette - M. MNEMONIDE Victor - M. ZEPHIR Jackson - Mme CILLON Mylène.

EXCUSEE

Mme BOYER Georgette (Procuration donnée à M. HEIDEGER Pierre)

ABSENT

M. NATIVEL Joseph

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mlle AURE Kelly, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRE N° 01 : Travaux d'électrification rurale - Demande de subvention du FACE

AFFAIRE N° 02 : Travaux de clôture sur équipements sportifs - Demande de subvention

AFFAIRE N° 03 : Indemnités de fonction du Maire et des Adjoint

AFFAIRE N° 04 : Service public d'assainissement - Subvention d'équilibre

AFFAIRE N° 05 : Vote des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2008

AFFAIRE N° 06-A : Budget Primitif pour l'exercice 2008 - Vote des subventions aux associations

AFFAIRE N° 06-B : Budget Primitif pour l'exercice 2008 - Budget Principal

AFFAIRE N° 06-C : Budget Primitif pour l'exercice 2008 - Service Eau

AFFAIRE N° 06-D : Budget Primitif pour l'exercice 2008 - Service Assainissement

AFFAIRE N° 06-E : Budget Primitif pour l'exercice 2008 - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

AFFAIRE N° 06-F : Budget Primitif pour l'exercice 2008 - Régie de Fossoyage

AFFAIRE N° 07 : Représentation dans les organismes extérieurs

AFFAIRE N° 01 :

Travaux d'électrification rurale - Demande de subvention du FACE

Le Maire expose :

Afin de permettre à notre collectivité la réalisation de travaux d'extension et de renforcement du réseau électrique il convient de solliciter du SIDELEC l'attribution d'une participation financière au titre du FACE.

Le montant des travaux à réaliser d'élève à :

- Extensions et renforcements divers.....	162 205,00 €
- Création d'un poste MPII pour la RHI de Bois de Nèfles.....	141 713,00 €

Les aides sollicitées s'élèvent respectivement à 117 485,08 € et 102 642,73 € conformément aux plans de financement ci-après :

EXTENSIONS ET RENFORCEMENTS

Coût opération.....	162 205,00 € TTC
Subvention FACE 72,43%.....	117 485,08 €
Récupération TVA.....	12 707,30 €
Part Commune.....	32 012,62 €

CREATION D'UN POSTE MPII

Coût opération.....	141 713,00 € TTC
Subvention FACE 72,43%.....	102 642,73 €
Récupération TVA.....	11 101,94 €
Part Commune.....	27 968,33 €

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- d'approuver la réalisation de ces travaux ;
- d'approuver les plans prévisionnels de financement de ces opérations à savoir :

EXTENSIONS ET RENFORCEMENTS	162 205,00 € TTC
Subvention FACE 72,43%.....	117 485,08 €
Récupération TVA.....	12 707,30 €
Part Commune.....	32 012,62 €
	141 713,00 € TTC

CREATION D'UN POSTE MPII

Subvention FACE 72,43%.....	102 642,73 €
Récupération TVA.....	11 101,94 €
Part Commune.....	27 968,33 €

- de solliciter du SIDELEC l'attribution des aides nécessaires à la réalisation de ces opérations.

AFFAIRE N° 02 : Travaux de clôture sur équipements sportifs - Demande de subvention

Le Maire expose :

La clôture des plateaux sportifs situés à proximité du gymnase nécessite une remise en état.

Une première tranche de travaux estimée à 20 000,00 € (clôture en bordure de la rue Georges Brassens et face au gymnase) pourrait être financée au titre du contrat d'aide aux communes.

Les travaux seront réalisés après mise en concurrence dans le cadre de la procédure adaptée de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- d'approuver la réalisation de ces travaux ;
- d'approuver le plan prévisionnel de financement de cette opération à savoir :

Coût opération.....	20 000,00 € HT
Subvention Conseil Général 85%....	17 000,00 €
Participation Commune 15%.....	3 000,00 €
TVA 8,50%.....	1 700,00 €
Total TTC.....	21 700,00 €

- de solliciter du Département l'attribution d'une subvention de 17 000,00 € au titre du contrat d'aide aux communes pour le financement de ces travaux ;

- d'autoriser le Maire à procéder à une mise en concurrence pour le choix d'une entreprise suivant la procédure adaptée du Code des Marchés Publics et à signer le marché correspondant.

AFFAIRE N° 03 :**Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints**

Le Maire indique au Conseil Municipal que conformément au code général des collectivités territoriales (articles L 2123-20 - L 2123-23 et L 2123-24) les indemnités de fonction des maires et adjoints des communes sont fixées en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Pour les maires ces indemnités sont déterminées en appliquant le barème suivant :

POPULATION (habitants)	TAUX MAXIMAL en % de l'indice 1015
Moins de 500	17
De 500 à 999	31
De 1 000 à 3 499	43
De 3 500 à 9 999	55
De 10 000 à 19 999	65
De 20 000 à 49 999	90
De 50 000 à 99 999	110
100 000 et plus	145

Pour les adjoints au maire ces indemnités sont déterminées en appliquant le barème ci-après :

POPULATION (habitants)	TAUX MAXIMAL (en %)
Moins de 500	6,6
De 500 à 999	8,25
De 1 000 à 3 499	16,5
De 3 500 à 9 999	22
De 10 000 à 19 999	27,5
De 20 000 à 49 999	33
De 50 000 à 99 999	44
De 100 000 à 200 000	66
Plus de 200 000	72,5

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents :

- de fixer le taux des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes comme suit :

- Indemnité de fonction du Maire : 55% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Indemnité de fonction des Adjointes : 22% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

la date d'entrée en vigueur de cette décision étant celle de la date d'installation du nouveau Conseil Municipal (21 mars 2008).

AFFAIRE N° 04 : Service public d'assainissement - Subvention d'équilibre

Le Maire expose :

La commune gère en régie le service public d'assainissement collectif qui ne concerne qu'une partie du littoral de Trois Bassins.

Ce réseau comporte actuellement 174 abonnés pour un volume facturé d'environ 62 000 m³.

Les recettes prévisionnelles d'exploitation pour 2008 sont estimées à environ 48 000,00 €.

Les dépenses seront de l'ordre de 82 000,00 €.

L'équilibre de ce budget au seul moyen de la redevance conduirait à une augmentation excessive des tarifs (de l'ordre de 0,549 €/m³).

La commune conduit par ailleurs une réflexion sur l'extension du réseau d'assainissement sur l'ensemble du territoire.

Dans l'attente des solutions qui seront retenues le Maire propose de solliciter les services préfectoraux conformément au code général des collectivités territoriales (article L 2224-2) pour la prise en charge en 2008 par le budget principal de la commune d'une partie des dépenses du service. Pour l'exercice 2008 cette prise en charge s'élèvera à 34 000,00 €.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'approuver cette proposition et de solliciter les services préfectoraux pour la prise en charge en 2008 par le budget général d'une partie des dépenses du service d'assainissement.

AFFAIRE N° 05 :

Vote des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2008

Le Maire expose :

Le budget primitif pour l'exercice 2008 a été équilibré avec un produit fiscal attendu des taxes locales d'un montant de 722 270 €.

Ce produit est obtenu sans variation des taux d'imposition.

Il propose de reconduire pour l'année 2008 les taux d'imposition votés en 2007.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

proportionnelle - après avoir déterminé le coefficient de variation

$$\frac{722\ 270}{722\ 270} = 1$$

2008 - décide de fixer comme suit les taux d'imposition pour l'année

Taxes	Taux 2007	Taux 2008
Taxe d'habitation	13,18%	13,18%
Taxe foncière (bâti)	21,39%	21,39%
Taxe foncière (non bâti)	28,12%	28,12%

à cette affaire. - de donner pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs

AFFAIRE N° 06-A :

Budget Primitif pour l'exercice 2008 - Vote des subventions aux associations

Lors de l'examen du chapitre 65 - article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes publics », le Maire soumet au Conseil Municipal une proposition de répartition des subventions à allouer aux associations pour l'année 2008.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Ont signé au registre des délibérations :

M. RAMAKISTIN Roland (Maire) - M. FONTAINE Philippe (1^{er} Adj) - M. VILLEDIEU Hubert (2^{ème} Adj) - Mme GRONDIN Christine (3^{ème} Adjoint) - M. AURE Fabien (4^{ème} Adj) - Mme JARD Micheline (5^{ème} Adj) - M. VIRAMA ERCAMA Jude (6^{ème} Adj) - Mlle AURE Kelly (7^{ème} Adj) - Mme RIVIERE Françoise (8^{ème} Adj) - M. PUGARY Isidore - Mme FLORESTAN Maryse - M. TURPIN Philippe - Mme LIGDAMIS Marie Mimose - M. BOURGOGNE Pierre - M. CLAIN Patrick - Mme ZITTE Marie Nadine - Mme VIDOT Annie Rose - Mme THENOR Carole - M. SADEYEN Fred Henri - Mlle CLOPIN Vanessa - Mlle MORVILLE Vanessa - M. ZITTE Anthony - M. HEIDEGER Pierre - Mme RIVIERE Yvette - M. MNEMONIDE Victor - M. ZEPHIR Jackson - Mme CILLON Mylène.

AFFAIRE N° 06-C : Budget Primitif pour l'exercice 2008 - Service Eau

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de budget primitif pour l'exercice 2008 qui s'établit comme suit :

SERVICE EAU

DEPENSES	436 286,63 €
Dépenses d'exploitation	214 512,02 €
Dépenses d'investissement	221 774,61 €
RECETTES	436 286,63 €
Recettes d'exploitation	214 512,02 €
Recettes d'investissement	221 774,61 €

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, adopte, chapitre par chapitre, le projet de budget primitif pour l'exercice 2008 tel que récapitulé ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

M. RAMAKISTIN Roland (Maire) - M. FONTAINE Philippe (1^{er} Adj) - M. VILLEDIEU Hubert (2^{ème} Adj) - Mme GRONDIN Christine (3^{ème} Adjoint) - M. AURE Fabien (4^{ème} Adj) - Mme JARD Micheline (5^{ème} Adj) - M. VIRAMA ERCAMA Jude (6^{ème} Adj) - Mlle AURE Kelly (7^{ème} Adj) - Mme RIVIERE Françoise (8^{ème} Adj) - M. PUGARY Isidore - Mme FLORESTAN Maryse - M. TURPIN Philippe - Mme LIGDAMIS Marie Mimose - M. BOURGOGNE Pierre - M. CLAIN Patrick - Mme ZITTE Marie Nadine - Mme VIDOT Annie Rose - Mme THENOR Carole - M. SADEYEN Fred Henri - Mlle CLOPIN Vanessa - Mlle MORVILLE Vanessa - M. ZITTE Anthony - M. HEIDEGER Pierre - Mme RIVIERE Yvette - M. MNEMONIDE Victor - M. ZEPHIR Jackson - Mme CILLON Mylène.

AFFAIRE N° 06-D : Budget Primitif pour l'exercice 2008 - Service Assainissement

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de budget primitif pour l'exercice 2008 qui s'établit comme suit :

SERVICE ASSAINISSEMENT

DEPENSES	138 077,56 €
Dépenses d'exploitation	104 345,78 €
Dépenses d'investissement	33 731,78 €
RECETTES	138 077,56 €
Recettes d'exploitation	104 345,78 €
Recettes d'investissement	33 731,78 €

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, adopte, chapitre par chapitre, le projet de budget primitif pour l'exercice 2008 tel que récapitulé ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

M. RAMAKISTIN Roland (Maire) - M. FONTAINE Philippe (1^{er} Adjt) - M. VILLEDIEU Hubert (2^{ème} Adjt) - Mme GRONDIN Christine (3^{ème} Adjoint) - M. AURE Fabien (4^{ème} Adjt) - Mme JARD Micheline (5^{ème} Adjt) - M. VIRAMA ERCAMA Jude (6^{ème} Adjt) - Mlle AURE Kelly (7^{ème} Adjt) - Mme RIVIERE Françoise (8^{ème} Adjt) - M. POUGARY Isidore - Mme FLORESTAN Maryse - M. TURPIN Philippe - Mme LIGDAMIS Marie Mimose - M. BOURGOGNE Pierre - M. CLAIN Patrick - Mme ZITTE Marie Nadine - Mme VIDOT Annie Rose - Mme THENOR Carole - M. SADEYEN Fred Henri - Mlle CLOPIN Vanessa - Mlle MORVILLE Vanessa - M. ZITTE Anthony - M. HEIDEGER Pierre - Mme RIVIERE Yvette - M. MNEMONIDE Victor - M. ZEPHIR Jackson - Mme CILLON Mylène.

AFFAIRE N° 06-E : Budget Primitif pour l'exercice 2008 - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de budget primitif pour l'exercice 2008 qui s'établit comme suit :

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

DEPENSES	10 200,00 €
Dépenses d'exploitation	10 200,00 €
RECETTES	10 200,00 €
Recettes d'exploitation	10 200,00 €

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, adopte, chapitre par chapitre, le projet de budget primitif pour l'exercice 2008 tel que récapitulé ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

M. RAMAKISTIN Roland (Maire) - M. FONTAINE Philippe (1^{er} Adjt) - M. VILLEDIEU Hubert (2^{ème} Adjt) - Mme GRONDIN Christine (3^{ème} Adjoint) - M. AURE Fabien (4^{ème} Adjt) - Mme JARD Micheline (5^{ème} Adjt) - M. VIRAMA ERCAMA Jude (6^{ème} Adjt) - Mlle AURE Kelly (7^{ème} Adjt) - Mme RIVIERE Françoise (8^{ème} Adjt) - M. POUGARY Isidore - Mme FLORESTAN Maryse - M. TURPIN Philippe - Mme LIGDAMIS Marie Mimose - M. BOURGOGNE Pierre - M. CLAIN Patrick - Mme ZITTE Marie Nadine - Mme VIDOT Annie Rose - Mme THENOR Carole - M. SADEYEN Fred Henri - Mlle CLOPIN Vanessa - Mlle MORVILLE Vanessa - M. ZITTE Anthony - M. HEIDEGER Pierre - Mme RIVIERE Yvette - M. MNEMONIDE Victor - M. ZEPHIR Jackson - Mme CILLON Mylène.

AFFAIRE N° 06-F : **Budget Primitif pour l'exercice 2008 - Régie de Fossoyage**

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de budget primitif pour l'exercice 2008 qui s'établit comme suit :

REGIE DE FOSSOYAGE

DEPENSES	3 360,00 €
Dépenses d'exploitation	3 360,00 €
RECETTES	3 360,00 €
Recettes d'exploitation	3 360,00 €

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, adopte, chapitre par chapitre, le projet de budget primitif pour l'exercice 2008 tel que récapitulé ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

M. RAMAKISTIN Roland (Maire) - M. FONTAINE Philippe (1^{er} Adjt) - M. VILLEDIEU Hubert (2^{ème} Adjt) - Mme GRONDIN Christine (3^{ème} Adjoint) - M. AURE Fabien (4^{ème} Adjt) - Mme JARD Micheline (5^{ème} Adjt) - M. VIRAMA ERCAMA Jude (6^{ème} Adjt) - Mlle AURE Kelly (7^{ème} Adjt) - Mme RIVIERE Françoise (8^{ème} Adjt) - M. POUGARY Isidore - Mme FLORESTAN Maryse - M. TURPIN Philippe - Mme LIGDAMIS Marie Mimose - M. BOURGOGNE Pierre - M. CLAIN Patrick - Mme ZITTE Marie Nadine - Mme VIDOT Annie Rose - Mme THENOR Carole - M. SADEYEN Fred Henri - Mlle CLOPIN Vanessa - Mlle MORVILLE Vanessa - M. ZITTE Anthony - M. HEIDEGER Pierre - Mme RIVIERE Yvette - M. MNEMONIDE Victor - M. ZEPHIR Jackson - Mme CILLON Mylène.

AFFAIRE N° 07 : Représentation dans les organismes extérieurs

PARC MARIN

Le Maire indique que deux (2) représentants sont à désigner.

Après un appel à candidature il est procédé au vote.

M. AURE Fabien et Mme RIVIERE Françoise obtiennent 27 voix et sont proclamés élus.

CAUE

Le Maire indique qu'un représentant est à désigner.

Après un appel à candidature il est procédé au vote.

M. VILLEDIEU Hubert obtient 27 voix et est proclamé élu.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE

Le Maire indique que trois (3) représentants titulaires et trois (3) représentants suppléants sont à désigner.

Après un appel à candidature il est procédé au vote.

Titulaires : M. CLAIN Patrick

M. ZITTE Anthony
M. VIRAMA ERCAMA Jude

Suppléants : Mme THENOR Carole
Mlle AURE Kelly
Mlle CLOPIN Vanessa

obtiennent 27 voix et sont proclamés élus.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Le Maire indique que deux (2) représentants sont à désigner.

Après un appel à candidature il est procédé au vote.

Mmes JARD Micheline et ZITTE Nadine obtiennent 27 voix et sont proclamées élues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les jour, mois et an que dessus à 19 h 15.

Le Maire

Roland RAMAKISTIN